

**Conseil économique et social**Distr.: Limitée
16 mars 2006Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**Quarante-neuvième session
Vienne, 13-17 mars 2006**Projet de rapport***Rapporteur:* Ali Hajigholam **Saryazdi** (République islamique d'Iran)**Additif****Réduction de la demande de drogues**

1. À ses 1267^e et 1268^e séances, le 15 mars, la Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour, qui se lisait comme suit:

“Réduction de la demande de drogues:

- a) Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues;
- b) Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues.”

2. Pour ce faire, elle était saisie du rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2006/2 et Corr.1 et Add.1).

3. La Directrice de la Division des opérations et Directrice exécutive adjointe de l'ONUDC a prononcé une déclaration liminaire et des présentations audiovisuelles ont été faites par des représentants du Secrétariat. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Autriche (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne (les pays adhérents, Bulgarie et Roumanie, les pays candidats, Croatie¹, ex-République yougoslave de Macédoine¹ et Turquie, et les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie-et-Monténégro (et les membres de l'AELE, Islande et Norvège, membres de l'Espace économique européen), ainsi que la République de Moldova et l'Ukraine, se sont associés à cette déclaration)). Des déclarations ont également été faites par les représentants des

¹ La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine restent des pays du Processus de stabilisation et d'association.



pays suivants: Israël, Chili, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Hongrie, Belgique, Turquie, Ukraine, Japon, Suisse, République de Corée, Norvège, République islamique d'Iran, Brésil et Mexique. Des déclarations ont en outre été faites par les observateurs de l'Afrique du Sud, de l'Irak et du Danemark. Une présentation audiovisuelle a par ailleurs été faite par l'observateur d'ONUSIDA.

B. Délibérations

4. La Commission a remercié le Secrétariat pour la documentation qu'il avait fournie et les présentations qu'il avait faites. La plupart des orateurs ont rappelé que la réduction de la demande de drogues était une composante essentielle de la stratégie mondiale de lutte contre le problème de la drogue car elle s'inscrivait dans une démarche pluridisciplinaire, intégrée et équilibrée et constituait un moyen de réduire sensiblement les risques pour la santé et la société. Ils ont également communiqué des informations détaillées sur les activités de réduction de la demande entreprises dans divers pays comme suite à l'adoption de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et du Plan d'action pour sa mise en œuvre (résolution 54/132 de l'Assemblée générale, annexe).

5. Plusieurs orateurs ont abordé les problèmes liés à la collecte d'informations sur l'abus de drogues et ont reconnu qu'il importait d'élaborer des systèmes d'information en matière de drogue pour avoir une idée précise de la situation. Sur la base des informations disponibles, ils ont confirmé les tendances de l'abus décrites par le Secrétariat. Un orateur a donné un aperçu du problème de l'abus de drogues au lendemain d'un conflit, tandis que d'autres ont appelé l'attention sur le problème de l'abus de drogues dans les pays de transit.

6. La Commission a noté avec satisfaction que plusieurs pays avaient obtenu des résultats remarquables dans le domaine de la réduction de la demande de diverses drogues; cependant, on s'est dit préoccupé par la progression de l'abus d'autres drogues dans certaines régions. Plusieurs orateurs ont indiqué qu'il importait également de s'intéresser à l'abus de substances psychoactives qui n'étaient actuellement pas placées sous contrôle international.

7. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de la prévention primaire et la nécessité de mettre au point des programmes et des activités en s'inspirant des expériences réussies. Ils ont notamment évoqué le besoin de mieux faire prendre conscience au public des risques sanitaires liés aux drogues, des dangers que présentait l'abus de substances psychoactives et des conséquences qui en découlaient. Ils ont par ailleurs indiqué que les jeunes étaient l'un des principaux groupes auxquels les activités de prévention devaient s'adresser.

8. En ce qui concerne le traitement et la réadaptation, plusieurs représentants ont mis l'accent sur la nécessité et l'utilité d'une détection et d'une intervention précoces et souligné qu'il importait de renforcer la coopération nationale et internationale entre les divers services d'assistance aux toxicomanes et à leur famille.

9. Plusieurs représentants, alarmés par la situation en matière de VIH/sida, ont souligné qu'une stratégie globale de réduction de la demande devait viser à atténuer les effets néfastes, tels que l'infection à VIH/sida et les autres maladies à diffusion hémotogène, qu'avait l'abus de drogues sur la santé et la société. Plusieurs orateurs ont donné des exemples de programmes s'adressant aux toxicomanes pour les informer sur les risques liés à l'abus de drogues et sur l'utilisation de matériel d'injection propre, les traitements de substitution, le traitement et la réadaptation, et d'autres services connexes. À cet égard, certains orateurs ont mis l'accent sur le rôle moteur de l'ONUSIDA dans le Comité des organismes coparrainants d'ONUSIDA pour ce qui est d'encourager l'action de lutte contre le VIH/sida dans le cadre de stratégies globales de prévention de l'abus de drogues.

10. Un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il importait que la société civile, les associations locales et les organisations non gouvernementales participent à la fois à l'élaboration des politiques de réduction de la demande de drogues et à la planification et la mise en œuvre des programmes.

11. Les études scientifiques sur l'abus de drogues, l'amélioration de la collecte d'informations et de données aux fins de l'évaluation de la situation en matière de drogue et l'examen des initiatives de réduction de la demande ont également été qualifiés d'éléments importants d'une action concertée de la communauté internationale pour mieux évaluer et, de ce fait, améliorer la situation mondiale en matière d'abus de drogues.

12. Un représentant s'est déclaré préoccupé par la situation en Afghanistan et par les incidences du trafic de drogues sur les pays de transit et les pays voisins touchés par l'augmentation de l'offre de drogues et les problèmes liés à l'abus de drogues, tels que l'infection à VIH/sida et l'hépatite C. L'abus d'héroïne par injection augmentait et les caractéristiques de l'abus de drogues évoluaient sensiblement. Les questions liées à l'offre et à la demande de drogues dans ces pays exigeaient une attention accrue et une action concertée de la part de la communauté internationale.

13. Plusieurs représentants ont indiqué que, au niveau mondial, tous les pays, en particulier ceux où l'abus de drogues illicites était élevé, devaient renforcer leur action en matière de réduction de la demande. À cet égard, il a été noté que la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et le Plan d'action pour sa mise en œuvre, ainsi que la Déclaration ministérielle commune et les mesures complémentaires en vue de l'application des plans d'action issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/58/124, sect. II.A) constituaient des orientations importantes qu'il fallait suivre dans le cadre des efforts déployés pour réduire sensiblement la demande de drogues illicites.